



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2012

Correction du sujet d'examen

Diplôme : Brevet Professionnel

Matière : Travail, Sécurité, Prévention

Session : 2012

Durée : 15 minutes + 15 minutes

Coefficient : 1

Correction exercice par exercice / question par question

SUJET N° 1

Situation :

Pôle emploi vous a proposé du travail dans une entreprise de froid et climatisation. Vous venez de signer un CDD. Avec une équipe, vous devez installer une chambre froide dans une boulangerie. Vous intervenez sur l'installation du groupe de condensation sur la façade à 2,50 m de hauteur.

Travail :

1.1. Présenter les missions de « pôle emploi ».

Démarche : Les missions de Pôle emploi incluent :

- Informer et conseiller les demandeurs d'emploi sur les offres et les formations disponibles.
- Aider à la recherche d'emploi (ateliers, simulations d'entretien, etc.).
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet professionnel.

Pôle emploi a pour missions d'informer, conseiller et aider à la recherche d'emploi.

1.2. Définir un CDD. En présenter les engagements de l'employeur et de l'employé.

Démarche : Un CDD (Contrat à Durée Déterminée) est un contrat de travail qui a une date de fin prévue. Les engagements incluent :

- L'employeur doit préciser le motif du recours au CDD.
- L'employé s'engage à travailler durant la période définie et doit respecter les horaires et les tâches.

Un CDD est un contrat de travail à durée déterminée, nécessitant un motif précis. L'employeur doit respecter les termes du contrat, et l'employé s'engage à travailler jusqu'à la date de fin.

Sécurité :

Indiquer les éléments à mettre en œuvre pour réaliser votre travail en toute sécurité.

Démarche : Pour garantir la sécurité sur le chantier, vous devez mettre en œuvre :

- Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) tels que casque, gants et chaussures de sécurité.
- Vérification de la sécurité des installations électriques avant intervention.

- Mise en place d'un échafaudage stable pour accéder au groupe de condensation.

Les éléments de sécurité incluent des EPI appropriés, des contrôles des installations électriques et un échafaudage stable.

Prévention :

1.1. Définir la prévention individuelle, donner un exemple dans cette situation.

Démarche : La prévention individuelle implique des mesures prises par l'individu pour sa propre sécurité. Un exemple est :

- Porter des lunettes de protection lors de l'installation pour se protéger des projections.

La prévention individuelle consiste à prendre des mesures personnelles de sécurité, comme porter des lunettes de protection.

1.2. Définir la prévention collective. Donner un exemple dans cette situation.

Démarche : La prévention collective regroupe des mesures mises en œuvre pour protéger tous les travailleurs. Un exemple est :

- Installer des barrières de sécurité autour de la zone de travail pour éviter les accidents.

La prévention collective concerne les mesures de sécurité appliquées à tous, par exemple, l'installation de barrières de sécurité.

SUJET N° 2

Situation :

Vous travaillez dans une entreprise de froid et climatisation qui emploie 6 salariés. Avec une équipe, vous avez installé une chambre froide dans une boulangerie. Vous êtes chargé de vérifier l'étanchéité du circuit frigorifique.

Travail :

1.1. Définir le sigle CHSCT.

Démarche : CHSCT signifie Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ce comité est chargé de veiller à la santé et à la sécurité des employés dans l'entreprise.

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, veille à la sécurité des employés.

1.2. Justifier l'existence ou non d'un CHSCT dans l'entreprise où vous travaillez.

Démarche : Dans une entreprise de 6 salariés, un CHSCT n'est pas obligatoire. Cependant, la direction peut choisir d'en créer un pour améliorer les conditions de travail. Cela dépend de l'organisation interne.

Un CHSCT n'est pas obligatoire pour une entreprise de 6 salariés, mais il peut exister pour améliorer la sécurité.

1.3. Présenter les missions du CHSCT.

Démarche : Les missions du CHSCT incluent :

- Identifier et évaluer les risques professionnels.

- Proposer des mesures de prévention des risques.
- Participer à l'élaboration de la politique de santé et de sécurité de l'entreprise.

Les missions du CHSCT incluent l'identification des risques, la proposition de mesures de prévention, et l'élaboration de la politique de sécurité.

Sécurité :

2.1. Indiquer les éléments à mettre en œuvre pour réaliser votre travail en toute sécurité.

Démarche : Les éléments incluent :

- Se munir d'un détecteur de fuite de fluide frigorigène.
- Porter des équipements de sécurité appropriés (gants, masques, etc.).

Éléments de sécurité : un détecteur de fuite de fluide, des EPI adaptés.

2.2. Préciser les caractéristiques du détecteur de fluide.

Démarche : Un détecteur de fluide doit :

- Être sensible aux différents types de fluides frigorigènes.
- Avoir une alarme sonore et visuelle en cas de fuite.

Le détecteur doit être sensible aux fluides frigorigènes avec alarme sonore et visuelle.

2.3. Justifier la fréquence des visites de contrôle d'étanchéité des installations contenant des fluides frigorigènes.

Démarche : La fréquence doit être régulière, car :

- Des fuites peuvent entraîner une augmentation de l'impact environnemental.
- Les fluides frigorigènes peuvent être dangereux pour la santé.

Visites régulières pour prévenir les fuites nuisibles à l'environnement et à la santé.

Prévention :

1.3. Définir la prévention individuelle, donner un exemple dans cette situation.

Démarche : La prévention individuelle se concentre sur les actions de chaque salarié. Exemple :

- Utiliser un masque de protection pour éviter l'inhalation des vapeurs nocives.

Prévention individuelle : actions personnelles comme le port d'un masque.

1.4. Définir la prévention collective. Donner un exemple dans cette situation.

Démarche : Prévention collective englobe les mesures pour protéger tous. Exemple :

- Installer une ventilation adéquate sur le site de работы pour éviter les accumulations de produits nocifs.

Prévention collective : mesures pour tous, comme une bonne ventilation sur le chantier.

SUJET N° 3

Situation :

Vous travaillez dans une entreprise de froid et climatisation et vous avez été convoqué à une visite chez le

médecin du travail. Avec une équipe, vous installez une chambre froide dans une boulangerie. Vous intervenez sur le raccordement électrique de l'installation au tableau principal.

Travail :

1.1. Présenter les missions de l'inspecteur du travail.

Démarche : Les missions incluent :

- Vérifier la conformité des conditions de travail au sein des entreprises.
- Conseiller les employeurs sur les mesures à prendre pour respecter la réglementation.

Missions : vérifier la conformité et conseiller sur les mesures de sécurité.

1.2. Présenter les missions du médecin du travail.

Démarche : Le médecin du travail a pour missions de :

- Évaluer la santé des employés et prévenir les risques liés au travail.
- Proposer des aménagements pour ceux atteints de maladies professionnelles.

Missions : évaluer la santé, prévenir les risques et proposer des aménagements.

Sécurité :

2.1. Définir l'habilitation électrique, lister et commenter les différents niveaux.

Démarche : L'habilitation électrique est une autorisation à intervenir sur des installations électriques. Les niveaux sont :

- B0 : intervention sur installations hors tension.
- B1 : travaux à proximité immédiate.
- B2 : intervention sous tension.

Habilitation : autorisation d'intervention sur installations électriques, niveaux B0, B1, B2 avec des travaux de différences.

Repérer celui que vous devez posséder pour réaliser le travail demandé dans la situation.

Démarche : Selon la situation de raccordement électrique, il vous faut au minimum le niveau B1 pour travailler en toute sécurité.

Pour le raccordement électrique, vous devez avoir l'habilitation B1.

2.2. Indiquer les précautions à prendre pour réaliser votre travail en toute sécurité.

Démarche : Pour travailler en toute sécurité, il est important :

- D'utiliser des outils isolés.
- De vérifier que l'alimentation est coupée avant de réaliser le raccordement.

Précautions : utiliser des outils isolés et vérifier la coupure de l'alimentation.

Prévention :

1.5. Définir la prévention individuelle, donner un exemple dans cette situation.

Démarche : La prévention individuelle c'est prendre des mesures personnelles. Exemple :
- Vérifier son équipement avant de commencer à travailler.

La prévention individuelle implique des mesures personnelles, comme vérifier son équipement.

1.6. Définir la prévention collective. Donner un exemple dans cette situation.

Démarche : La prévention collective englobe des mesures pour protéger tous les collègues. Exemple :
- Installer des panneaux d'avertissement pour notifier des travaux en cours.

Prévention collective consiste à mettre en place des mesures comme des panneaux d'avertissement sur le chantier.

Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Répartissez votre temps de réponse pour chaque question, en prévoyant quelques minutes pour la révision.
- **Raisonnement logique :** Chaque réponse doit être construite de manière logique, structurant vos idées clairement.
- **Réviser les définitions clés :** Assurez-vous de bien connaître les définitions des termes techniques utilisés dans le contexte de votre métier.
- **Veillez à la clarté :** Évitez les phrases trop longues et complexes, soyez concis et précis.
- **Utilisez des exemples :** Illustrer vos réponses avec des exemples pertinents enrichit votre réponse et montre votre compréhension du sujet.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.